Zeitschrift: Bulletin technique de la Suisse romande

Band: 60 (1934)

Heft: 16

Artikel: Aménagement de la Place Chauderon, à Lausanne

Autor: [s.n.]

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-46403

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

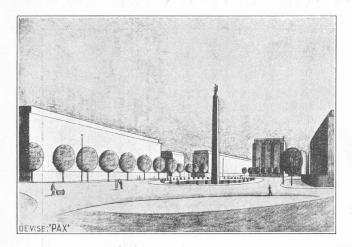
Terms of use

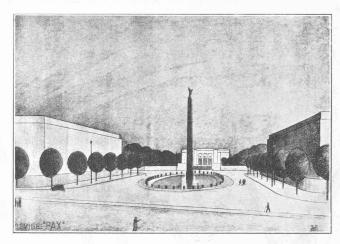
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 09.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

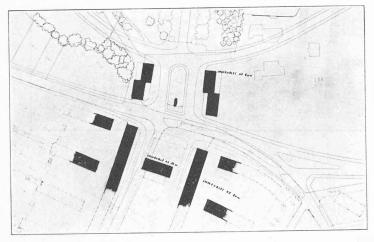
CONCOURS D'IDÉES POUR L'AMÉNAGEMENT DE LA PLACE DES NATIONS, A GENÈVE





IIIme prix ex æquo: projet de M. J. Stenglin.





 ${
m III^{me}}$ prix ex æquo : Projet «Sous les platanes», de MM. R.~Barro et J.~Gros.

URBANISME

Aménagement de la Place Chauderon, à Lausanne.

Il y a bien longtemps que l'on désire l'aménagement de la Place Chauderon, à Lausanne, en vue d'y améliorer la circulation, toujours plus considérable. Carrefour extrêmement important de plusieurs rues et artères très passantes, Chauderon est un nœud « circulatoire » vital pour la capitale vau-

La Ville vient heureusement de mettre sur pied un projet

fort bien conçu par le Bureau du plan d'extension et réalisable en deux étapes. Nos dessins, que nous devons à l'obligeance dudit bureau, montrent la première étape (fig. 1) et la réalisation définitive (fig. 2) qui ne pourra intervenir que lors de la démolition du bâtiment actuel de l'Ecole d'ingénieurs. (On sait toutefois que la question de celle-ci sera abordée résolument l'automne prochain par le Conseil d'Etat vaudois.)

La Direction des travaux de Lausanne a voulu profiter, pour exécuter la première étape, des transformations faites à ses immeubles par le Crédit Foncier.

Voici comment le préavis soumis au Conseil communal décrit les travaux d'aménagement : 1

Le long de la rue du Petit-Rocher, où il n'y a pas d'alignement voté, le Crédit Foncier recule ses cours et construit son mur de clôture à 2,50 m en arrière de la limite actuelle de la rue, portant ainsi la largeur de cette dernière à 12 m, comptée dès l'alignement des façades des bâtiments vis-à-vis.

Sur la place Chauderon la limite de propriété est redres-

Sur la place Chauderon la limite de propriété est redressée parallèlement à la façade principale de l'édifice. Ce nouvel alignement est prolongé de quelques mètres à l'est, de façon à dépasser la projection de l'angle du bâtiment et prêter ainsi une meilleure ordonnance à l'ensemble, en accusant plus de symétrie. Le mur de soutènement en bordure de la place est, en effet, remplacé de chaque côté de l'escalier monumental, par deux talus de verdure séparés de la façade par une double rampe d'accès pour les autos.

Ce déplacement de limite nécessite une légère emprise

Ce déplacement de limite nécessite une légère emprise sur le domaine public, à l'angle nord-est de la place, à l'endroit où cette dernière vient se raccorder à la rue de l'Ale, mais dans la partie fortement évasée encore, ce qui ne présentera aucun inconvénient pour la circulation. En revanche, sur l'étranglement la Ville gagne une petite surface triangulaire détachée de la propriété lorsque le mur a été construit sur le tournant et restée jusqu'à ce jour au Crédit Foncier.

jusqu'à ce jour au Crédit Foncier.

Mais si le Crédit Foncier ne demande rien pour son terrain, il exige cependant la suppression de l'édicule contenant le poids public, vis-à-vis du débouché de la rue du Petit-Rocher. Ce petit bâtiment, en effet, ne sera plus à sa place après l'exécution des travaux et lorsque la rue du Petit-Rocher aura été élargie.

La disparition de cet édicule nécessite une remise en état des lieux. Il fallait d'autre part prévoir le transfert des W.-C. publics qui se trouvent à l'intérieur sur un autre point de la place. Or, ces W.-C. ont leur emplacement tout trouvé dans le sous-sol du kiosque construit à l'usage des Tramways lausannois prévu dans le projet général d'aménagement, vis-à-vis de l'Ecole d'ingénieurs.

Mais ce kiosque ne peut être construit sans le refuge sur lequel il se trouvera et si l'on tient compte encore de la construction

¹ Ce projet a été accepté, à l'unanimité, par le Conseil communal.

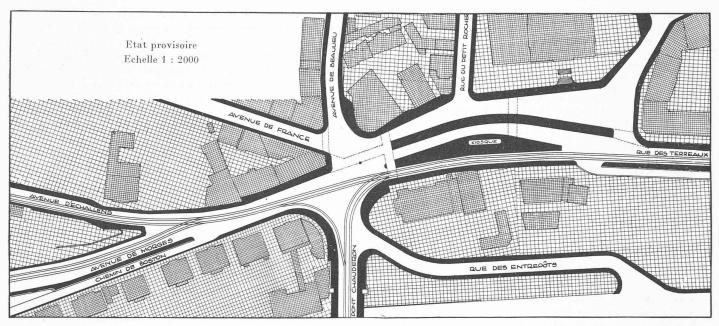


Fig. 1. — Aménagement de la place de Chauderon, à Lausanne.

d'un nouveau trottoir et des raccords de chaussée nécessaires qu'implique le redressement du mur de soutènement du Crédit Foncier, ainsi que des travaux sur l'emplacement de l'édicule démoli, il devient indispensable de réaliser, partiellement tout au mains, l'aménagement général de la place.

moli, il devient indispensable de réaliser, partiellement tout au moins, l'aménagement général de la place.

C'est pour cette raison que le projet présenté aujourd'hui n'est pas le projet intégral décrit plus haut, mais en représente cependant une première étape de réalisation. Il fait, en effet, abstraction de l'élargissement au sud de la place sur la rue des Jumelles et sur l'Ecole d'ingénieurs. Cet élargissement coûteux, qui n'est pas indispensable pour le moment, peut attendre encore. Son mode d'exécution du reste, qui, le long de la rue des Jumelles, est un porte à faux, risque d'être modifié plus tard par les projets de construction qui se réaliseront un jour au sud de la place et comporteront très probablement le complement de la rue en contrebas

probablement le comblement de la rue en contrebas.

Pour passer de cette étape provisoire à la réalisation définitive de l'aménagement, il suffira, en exécutant le rélargissement sud, de riper les voies du côté nord en rétrécissant le refuge qui porte le kiosque, de façon à établir pour le sens Chauderon—Bel-Air, une

chaussée indépendante des voies de tramways, séparées de ces dernières par un nouveau refuge.

Le devis des travaux, y compris l'élargissement de la rue du Petit-Rocher, atteint Fr. 156 000, y compris le kiosque vis-à-vis de l'Ecole d'ingénieurs. Sur la dépense de ce kiosque, les Tramways rembourseront Fr. 25 000. La dépense nette, pour la Ville, sera ainsi ramenée à 131 000 fr.

EXPOSITIONS

La maison moderne de campagne et de vacances.

Le bois est de plus en plus utilisé dans la construction des maisons de campagne, de vacances et de week-end. Le prototype de ce genre d'habitations, conçu pour s'adapter aux

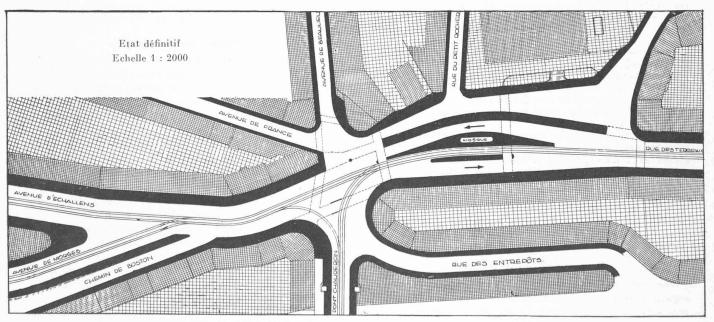


Fig. 2. — Aménagement de la place de Chauderon, à Lausanne.